

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU TOURISME EN ÎLE-DE-FRANCE  
PREMIÈRE AFFECTATION 2020**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">PROJET DE DÉLIBÉRATION</a> .....	6
<a href="#">ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</a> .....	9
<a href="#">Annexe 1 : Fiches projet</a> .....	10
<a href="#">Annexe 2 : Fiche Projet EX044689</a> .....	36

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### 1. Attribution de subventions au titre du Fonds régional pour le tourisme – première affectation 2020

Par délibération n°CR 221-16 du 15 décembre 2016 modifié par délibération CP 2018-299 du 4 juillet 2018, le Conseil régional a créé le Fonds régional pour le tourisme orienté sur les quatre axes prioritaires suivants, tant en fonctionnement qu'en investissement :

- Moderniser et accélérer la transition numérique du secteur touristique,
- Soutenir la filière touristique par des actions de promotion et de communication,
- Favoriser l'émergence d'une « région multilingue »,
- Renforcer la sécurité des sites et parcours touristiques : cet axe permet de sécuriser les sites touristiques avec la mise en place d'aménagements et d'équipements de sécurité tels que les portiques et les divers outils de surveillance.

Le dépôt des dossiers se fait par le biais de la Plateforme « mes démarches ». Le service de la Région en charge du tourisme instruit les demandes. Le Comité régional du tourisme apporte son soutien dans l'expertise des dossiers sur demande des services de la Région. Ce rapport propose l'attribution de 11 subventions pour un montant total de **633 519 €**.

**Concernant les autorisations de programme**, il s'agit de **2** subventions concernant l'axe modernisation et transition numérique et **1** sur l'axe sécurité pour un montant de **341 984 €**.

**Concernant les autorisations d'engagement**, il s'agit de **8** subventions pour le soutien à la filière touristique par des actions de promotion et de communication pour un montant de **291 535 €**.

### 2. Attribution des subventions 2020 aux organismes associés à l'action régionale dans le domaine du tourisme (première affectation)

Dans son champ de compétences, la Région a été conduite à associer à ses actions des d'organismes extérieurs, le plus souvent constitués sous forme associative ou établissements publics. Ces organismes ont pour point commun de recevoir, pour la quasi-totalité d'entre eux, une participation financière régulière et souvent majoritaire de la collectivité régionale et d'accueillir certains de ses représentants au sein de leurs conseils d'administration respectifs. A ce titre, les statuts de ces organismes prévoient une place de droit de la Région Ile-de-France au sein de leurs instances dirigeantes.

Compte tenu de la structure des budgets de ces organismes et de la part de la subvention régionale dans leurs recettes, deux versements de subvention sont nécessaires (un premier en début d'année et un second versement en cours d'année civile) pour leur permettre de faire face à leurs dépenses de fonctionnement. Le présent rapport concerne donc l'attribution des subventions 2020 (premier versement de 70%) aux organismes associés, le Comité régional du tourisme (CRT) et les Centres d'accueil régionaux du tourisme hors aéroports (CaRT). Sur ces bases, il est donc proposé :

- d'affecter une première autorisation d'engagement de 6 715 100 € en faveur du CRT.
- d'affecter une première autorisation d'engagement de 756 000 € en faveur des CaRT.

### **3. Affectation d'une autorisation d'engagement en faveur des CaRT pour le fonctionnement du dispositif des points d'information dans les aéroports franciliens pour 2020 (première affectation)**

Au vu des résultats du dispositif des points d'information Tourisme localisés à Roissy et Orly, dont la qualité et l'importance en termes d'accueil sont reconnues, Aéroports de Paris et la Région Ile-de-France ont renouvelé en 2018 leur partenariat sur une durée de 6 ans (couvrant la période 2019-2024) avec une ambition nouvelle : l'ouverture d'un 3<sup>ème</sup> Point Information Tourisme à Orly, programme de mobilité des agents des PIT, amélioration de la signalétique.

La Région et Aéroports de Paris se sont engagés, sous réserve du respect de l'exécution des budgets prévisionnels, à allouer leurs subventions de fonctionnement au profit des CART (gestionnaires des points d'accueil) pour un montant total de 24 M€ sur 6 ans, soit 2,5 M€ annuels pour la Région.

Sur cette base, il est donc proposé d'affecter une première autorisation d'engagement de 1 750 000 € en faveur des CaRT (70% de la subvention annuelle régionale).

### **4. Correction de la délibération n° CP 2019-349 du 18 septembre 2019**

Par délibération CP 2019-349 du 18 septembre 2019, la Région a attribué, au titre du « fonds régional pour le tourisme » une subvention d'un montant de **25 000 €** pour la Randonnée touristique équestre Route Eiffel. Suite à une erreur matérielle, l'autorisation de démarrage anticipé n'a pas été proposée au vote lors de l'attribution de la subvention. Or, les frais liés à l'évènement ont été engagés dès le mois de mars 2019. Il est donc nécessaire de prendre en compte les dépenses éligibles à cette dotation à compter du 19 mars 2019.

### **5. Affectation provisionnelle 2020 sur le secteur du tourisme**

La mise en œuvre de la stratégie régionale touristique nécessite l'engagement de moyens financiers pour la prise en charge de dépenses directes d'achats et de prestations induites par l'activité du secteur, notamment l'organisation de manifestations sur le territoire d'Ile-de-France (telle la rencontre des lauréats du Fonds de soutien en 2020).

Le présent rapport a pour objet une affectation à titre provisionnel d'une autorisation d'engagements d'un montant de **30 000 €**, imputée sur le chapitre 939 « Action économique » - code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme » - programme HP 095-001(195001) « dispositif régionaux en faveur du développement touristique » - action 19500108 « Fonds de soutien au tourisme ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pécresse', written in a cursive style.

**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

## PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 31 JANVIER 2020

### POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DU TOURISME EN ÎLE-DE-FRANCE PREMIÈRE AFFECTATION 2020

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis
- VU** la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente, modifiée
- VU** la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;
- VU** la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
- VU** la délibération n° CR 221-16 du 15 décembre 2016 relative à la création du Fonds pour le tourisme, modifiée ;
- VU** la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à l'adoption de la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée ;
- VU** la délibération n° CP 2017-155 du 17 mai 2017 portant approbation de conventions relatives au dispositif du fonds régional pour le tourisme ;
- VU** la délibération n° CR 2017-179 du 23 novembre 2017 relative à l'approbation du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2021 ;
- VU** la délibération n° CP 2018-210 du 30 mai 2018 relative à l'adoption des conventions d'objectifs et de moyens entre la Région et le CRT et la Région et les CaRT;
- VU** la délibération n° CP 2018-533 du 21 novembre 2018 relative à l'adoption de la convention entre la Région et Aéroports de Paris ;
- VU** la délibération CP 2019-349 du 18 septembre 2019 portant attribution de subventions au titre du Fonds régional pour le tourisme – quatrième affectation 2019
- VU** le budget de la région d'Île-de-France pour 2020.
  
- VU** l'avis de la commission du tourisme ;
- VU** l'avis de la commission des finances ;
- VU** le rapport n°CP 2020-014 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Décide de participer au titre du dispositif « fonds régional pour le tourisme » au financement des projets détaillés en annexe n°1 de la présente délibération par l'attribution de **11** subventions d'un montant maximum de **633 519 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type « investissement » ou « fonctionnement » adoptée par délibération n°CP 2017-155 du 17 mai 2017, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **122 788 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500109 « Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme » du budget 2020.

Affecte une autorisation de programme de **219 196 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 1950011 « Fonds pour la sécurité » du budget 2020.

Affecte une autorisation d'engagement de **291 535 €** sur le chapitre 939 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500108 «Fonds de soutien au tourisme» du budget 2020.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles indiquées dans les fiches projet en annexe de la délibération, par dérogation aux articles 17 alinéa 3 et 29 alinéa 3 de l'annexe à la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016.

**Article 2 :**

Décide d'attribuer au CRT une subvention de 6 715 100 € et aux CaRT une subvention de 756 000 € correspondant à 70% de leur subvention de fonctionnement 2020 :

- Affecte une autorisation d'engagement de **6 715 100 € en faveur du CRT** prélevée sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme », programme HP95-002 (195002) « soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action 19500201 « soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme » du budget 2020 (première affectation).

- Affecte une autorisation d'engagement de **756 000 € en faveur des CaRT** prélevée sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme », programme HP95-002 (195002) « soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action 19500201 « soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme » du budget 2020 (première affectation).

**Article 3 :**

Décide de participer financièrement au fonctionnement des points d'information touristique dans les aéroports franciliens d'Orly et de Roissy par l'attribution aux Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT) d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de **1 750 000 €**.

Affecte une autorisation d'engagement de **1 750 000 €** disponible sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme », programme HP95-002 (195002) « soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action 19500201 « soutien aux organismes associés dans le domaine du tourisme » du budget 2020 (première affectation).

**Article 4 :**

Le dernier alinéa de l'article 1 de la délibération n°CP 2019-349 du 18 septembre 2019 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation aux articles 17 et 29, alinéas 3, de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 ».

Décide de remplacer la fiche projet n°EX044689 approuvée par délibération n°CP 2019-349 du 18 septembre 2019 par la fiche projet figurant en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 5:**

Décide d'affecter, à titre provisionnel, une autorisation d'engagements de **30 000 €** sur le chapitre 939 « Action économique » - code fonctionnel 95 « tourisme et thermalisme » - programme HP 095-001(195001) « dispositif régionaux en faveur du développement touristique » - action 19500108 « Fonds de soutien au tourisme » sur le budget 2020 pour la prise en charge de dépenses directes d'achats et de prestations induites par l'activité du secteur, notamment l'organisation de manifestations sur le territoire d'Île-de-France (telle la rencontre des lauréats du Fonds de soutien en 2020).

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**



## **ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION**

## **Annexe 1 : Fiches projet**

## **FONDS TOURISME**

### **AXE MODERNISATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE**

**DOSSIER N° EX047770 - CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX**  
**Aménagement d'un accueil au Panthéon pour la remise des audioguides**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 909-95-204182-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Fonds pour le tourisme Investissement	124 296,00 € TTC	30,00 %	37 288,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		<b>37 288,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Adresse administrative : 62 RUE SAINT-ANTOINE  
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur DAVID MADEC, Administrateur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> février 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Les études, réalisées entre 2005 et 2011, ont conclu à la nécessité de mener une vaste campagne de restauration de l'ensemble de l'édifice du Panthéon, pour un montant prévisionnel de 100 M€ à programmer sur une dizaine d'années. Les travaux effectués de novembre 2012 à novembre 2015 par le Centre des monuments nationaux pour un montant de 20 M€, constituaient la première étape de cette campagne (partie haute de l'édifice : le dôme, comprenant la coupole et la lanterne, reposant sur le tambour, et notamment les chapiteaux de la colonnade particulièrement dégradés).

Après cette phase de restauration, il s'agit d'améliorer l'expérience de visite du Panthéon en procédant à la modernisation de l'accueil du monument, à la refonte de l'équipement de billetterie et de la boutique et en renforçant le dispositif de sécurité à l'entrée du Panthéon. Les visiteurs, désormais plus nombreux, se verront proposer un accueil de qualité (renforcement du dispositif de sécurité, modernisation des équipements, diminution des files d'attente ...). Il est notamment envisagé de réaménager l'espace dédié à la remise des audioguides aux touristes. Avec une fréquentation de 900 000 visiteurs en 2019, composée de 55% de touristes étrangers et de 45% de visiteurs français, le Panthéon s'est largement ouvert aux touristes et a su développer une offre à destination des franciliens.

Ces travaux permettront au Panthéon de s'inscrire dans les standards de l'accueil des touristes et de pouvoir être en capacité d'intégrer les prochains grands événements internationaux tels que les Jeux Olympiques.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La demande d'aide porte sur l'aménagement d'un accueil pour proposer des audioguides (en 11 langues)

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement l'aménagement d'un accueil	124 296,00	100,00 %
Total	124 296,00	100,00 %

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds Propres	87 008,00	70,00%
Région	37 288,00	30,00%
Total	124 296,00	100,00%

**DOSSIER N° EX047817 – BONPORT**  
**Espace d'accueil et de travail innovant pour les voyageurs**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 909-95-20422-195001-020

Action : 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	285 000,00 € HT	30,00 %	85 500,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		85 500,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : BONPORT

Adresse administrative : 115 RUE CARDINET  
75017 PARIS 17E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : SAS

Représentant : Madame JULIE MAYS, Responsable de projet

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> janvier 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Ouverture du lieu en février 2020

**Description :**

Créée en 2017, BONPORT est une start-up francilienne (incubée au Welcome City Lab), qui développe une chaîne de salons d'attente premiums dans tous les espaces fréquentés par les voyageurs (aéroports, gares et sites de congrès). Ainsi, la startup souhaite mettre en place de véritables lieux de calme et de confidentialité, que l'on choisit et réserve avec son Smartphone, à destination principalement, d'une clientèle d'affaires mais également ouverts à tous les touristes voyageurs. Son ambition est d'être leader du salon d'attente privatif en gares et aéroports. Après une première expérience réussie à la gare Lille Flandres, BONPORT souhaite installer son premier salon en Ile-de-France, gare Montparnasse, dont le trafic devrait atteindre les 90 millions de passagers en 2020. Comme cela a été le cas à Lille, la start-up établira des partenariats avec les commerçants de proximité et proposera un ensemble de services (connexion wifi haut débit, prises de courant, espace détente, accessibilité aux informations en gare ; petite restauration en libre-service). L'ouverture d'autres salons dans des gares parisiennes est prévue à partir de fin 2020.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

Dans l'objectif de proposer un accueil adapté aux besoins des touristes et voyageurs, notamment à la clientèle d'affaires, le salon Bonport à Montparnasse offrira un espace de travail et de ressourcement connecté et sécurisé. Le voyageur aura accès à du wifi haut débit, des prises de courant, un espace de restauration légère ainsi que des écrans d'informations directement reliés à la gare. Le projet ne mobilise pour sa réalisation que des entreprises françaises (mobilier entièrement fabriqué en France). Le matériel utilisé au sein du salon intégrera les normes de développement durable. La création de ce salon d'attente premium à Montparnasse, comprend :

- des missions d'étude, de conception et de contrôle,
- des travaux et l'aménagement des salons individuels connectés incluant connectique, acoustique des salons, système de climatisation et chauffage individuels,
- l'achat de mobilier et de machines,
- le recrutement d'une équipe d'hôtes et d'accueil multilingue pour l'accueil des voyageurs.

#### Localisation géographique :

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
<b>Missions d'étude et de conception des salons et Mission de contrôle</b>	<b>45 000,00</b>	<b>9,28%</b>
<b>Travaux et aménagement des salons individuels connectés</b>	<b>125 000,00</b>	<b>25,77%</b>
<b>Achat de mobilier et de machines</b>	<b>80 000,00</b>	<b>16,49%</b>
<b>Frais de développement d'une application</b>	<b>35 000,00</b>	<b>7,22%</b>
Exploitation 12 mois	120 000,00	24,74%
Frais de promotion et de communication	80 000,00	16,49%
Total	485 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	399 500,00	82,37%
Région	85 500,00	17,63%
Total	485 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

## **FONDS TOURISME**

### **AXE PROMOTION ET COMMUNICATION**



**DOSSIER N° EX045170 - LES AILES DU PAYS DE MEAUX**  
**Manifestation aérienne sur l'aérodrome de Meaux-Esbly**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	211 300,00 € TTC	33,13 %	70 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>70 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : APM LES AILES DU PAYS DE MEAUX  
 Adresse administrative : AERODROME DE MEAUX-ESBLY  
 77450 ISLES-LES-VILLENY  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur PATRICK MONBRUN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : dépenses engagées pour l'édition 2020 de la manifestation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Description :**

Cette manifestation aérienne gratuite et accueillant 35 000 à 40 000 personnes sur l'aérodrome de Meaux-Esbly le 20 juin 2020, est l'un des 5 premiers meetings français et le plus important d'Ile-de-France. Cet évènement vise à renforcer l'attractivité touristique de Meaux et de ses environs mais également à conforter le positionnement économique de ce bassin d'emploi dans le développement de sa filière aéronautique et des métiers liés au secteur de la maintenance aéronautique. Un forum des métiers de l'emploi et des formations aéronautique et aéroportuaire à destination des lycéens, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion, sera organisé en amont de l'évènement (les vendredi 19 et samedi 20 juin). L'édition 2020 de cette manifestation aérienne mettra à l'honneur le groupe de chasse Normandie Niémen qui fêtera le 75ème anniversaire de son retour au Bourget. Le spectacle se déroulera aussi bien au sol que dans les airs:

- Au sol, 200 reconstituants des deux guerres ainsi que des reconstituants russes animeront dans des camps des démonstrations de tir et de prises d'armes. Un parcours permettra de découvrir une centaine d'avions en statique. Un village exposants de 5 000 m2 complétera le dispositif au sol, avec des expositions, notamment : Normandie Niémen, Adolphe Pégoud (pionnier de l'acrobatie aérienne), ONAC, musée SAFRAN...), des simulateurs de vol, la présence de partenaires (Fédération Française Aéronautique, CAPM, Offices de tourisme...), et des commerçants.

- En l'air, un show aérien réunira 70 avions et sera clôturé par la Patrouille de France. Il représentera l'aviation civile et militaire du début du siècle à nos jours, avec un tableau de plusieurs avions Yak dédié au Normandie Niémen, et deux reconstitutions portant sur un combat aérien 14-18 et une attaque de Pearl Harbor.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

L'organisation de la manifestation implique les dépenses suivantes :

- Promotion presse de l'événement
- Location des aéronefs
- Logement et nourriture des différents participants (hors public)
- Location des éléments logistiques (barrières Vauban, Heras, groupes électrogènes, toilettes mobile, barnums, matériel de manutention et de levage)
- Location de parking avion (Le Bourget)
- Défraiement reconstituteurs

#### Localisation géographique :

- ISLES-LES-VILLENROY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
<b>Communication (dont impression divers, spots radio, réseaux sociaux, boitage...)</b>	<b>27 700,00</b>	<b>9,23%</b>
<b>Sécurité (dont gardiennage avions, gendarmerie, CRS...)</b>	<b>33 500,00</b>	<b>11,17%</b>
<b>Pyrotechnie</b>	<b>7 000,00</b>	<b>2,33%</b>
<b>Logistique (dont barrières, WC, Groupes électrogènes...)</b>	<b>56 100,00</b>	<b>18,70%</b>
<b>Prestations pilotes</b>	<b>87 000,00</b>	<b>29,00%</b>
Hébergement et restauration	47 200,00	15,73%
VIP	10 000,00	3,33%
Baptêmes DC3	8 000,00	2,67%
Transports et assurances	10 000,00	3,33%
Autres frais	13 500,00	4,50%
Total	300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Département	30 000,00	10,00%
Commune	50 000,00	16,67%
Ville Esbly	4 000,00	1,33%
Dons en nature	17 400,00	5,80%
Prestations de services	78 600,00	26,20%
Fonds propres	50 000,00	16,67%
Région	70 000,00	23,33%
Total	300 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX046866 - Paris Face Cachée**  
**Evènement pour découvrir les lieux méconnus du Grand Paris**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	38 310,00 € TTC	50,00 %	19 155,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		19 155,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : A SUIVRE

Adresse administrative : 35 BOULEVARD SAINT MARTIN  
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur BENJAMIN CHACUN, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 18 novembre 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : dépenses engagées dès novembre 2019 pour préparer l'édition 2020 de l'évènement

**Description :**

Paris Face Cachée est un évènement grand public qui propose de découvrir les trésors cachés de la Région Ile-de-France dans tous les domaines (culture, patrimoine, science, gastronomie, sport, mode, spectacle, métiers, savoir-faire ...). Il invite à passer de "l'autre côté du miroir", à pénétrer dans des lieux normalement interdits au public pour y vivre des moments uniques et décalés, durant 72h dans plus de 100 lieux de la région Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis et l'Essonne) pour plus de 11.000 visiteurs (60% ont moins de 35 ans). Le public s'inscrit à une aventure au titre et au descriptif évocateurs, sans pour autant savoir qui l'organise, ni qui il va rencontrer. Le lieu de rendez-vous est tenu secret jusqu'à ce que le spectateur reçoive son billet. Paris Face Cachée est un évènement visant à mettre en valeur les trésors du territoire et montrer au grand public ses richesses dans des conditions d'accueil optimales et avec des contenus riches et pertinents, souvent exceptionnels.

L'objectif pour l'édition 2020 est de répondre à la demande grandissante du public et d'accroître le rayonnement de Paris. Paris Face Cachée souhaite en 2020, développer le nombre de rendez-vous en Ile-de-France et augmenter les visites; 80% des aventures étant, à minima, renouvelées chaque année. Les visites de Paris Face Cachée se construisent en étroite collaboration avec les lieux qu'ils accompagnent (définition des contenus, expertise sécuritaire et gestion des publics). Lors de la réalisation des visites, des membres de l'équipe sont présents pour l'encadrement de l'évènement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter un stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses couvertes par la subvention régionale portent sur des frais de communication, de personnel et de matériel.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
<b>Graphisme et Impression programme, affiche et différents supports</b>	<b>6 500,00</b>	<b>7,57%</b>
<b>Création du visuel</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1,75%</b>
<b>Site internet</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3,49%</b>
<b>Conférencier guide</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2,91%</b>
<b>Frais de sécurité</b>	<b>2 750,00</b>	<b>3,20%</b>
<b>Location matériel technique et petit équipement</b>	<b>5 360,00</b>	<b>6,24%</b>
<b>Vidéo</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1,16%</b>
<b>2 chargées de production</b>	<b>13 000,00</b>	<b>15,13%</b>
<b>Cocktail et catering</b>	<b>2 700,00</b>	<b>3,14%</b>
Contrat de cession artistique	4 600,00	5,36%
Régisseurs, chargé billetterie et chargé réseaux sociaux	33 240,00	38,70%
Frais de fonctionnement	6 250,00	7,28%
Auteur	2 000,00	2,33%
Assurances	1 500,00	1,75%
<b>Total</b>	<b>85 900,00</b>	<b>100,00%</b>

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Billetterie	10 900,00	12,69%
Région	19 155,00	22,30%
Ville de paris	40 000,00	46,57%
Autres partenaires	15 845,00	18,45%
<b>Total</b>	<b>85 900,00</b>	<b>100,00%</b>

**DOSSIER N° EX047461 - ETABLISSEMENT PUBLIC CHATEAU DE FONTAINEBLEAU**  
**Campagne de communication**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-65738-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	73 000,00 € HT	50,00 %	36 500,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>36 500,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC  
 CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
 77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur Jean-François HEBERT, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> février 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Le château de Fontainebleau, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, est, avec 515 000 visiteurs en 2018, le 4<sup>ème</sup> château le plus fréquenté en France et le deuxième en Ile-de-France. Son objectif de fréquentation est de 700 000 visites à l'horizon 2028. En 2015, l'Etat a doté le château d'un schéma directeur, avec un important programme d'investissements pour mettre le château en conformité sur le plan de la sécurité et de la conservation du patrimoine, et l'accompagner dans son développement d'objectif de fréquentation. A cet effet, l'établissement a lancé, en 2015, une étude de positionnement marketing pour mieux cerner les attentes des publics actuels et les potentiels du château. Cette étude a notamment abouti à la définition d'un nouveau positionnement stratégique du château autour de 3 thèmes: « la demeure des rois », « à la rencontre de Napoléon I<sup>er</sup> », et « une source d'inspiration ». Le château a travaillé au cours de l'année 2018 à la mise au point d'une signature de marque, « Un voyage au cœur de l'histoire », qui intègre ces trois axes de positionnement. Le château souhaite décliner cette marque par la mise en œuvre d'une vaste campagne de communication.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

Afin de valoriser son nouveau positionnement, le Château de Fontainebleau souhaite lancer une vaste campagne de communication comprenant de l'affichage, de la diffusion de prospectus, de l'achat d'espace dans la presse, et un volet numérique permettant de dynamiser les ventes via le nouveau site web du château et sa billetterie en ligne :

#### Partie print :

- Un plan d'affichage dans le métro parisien, en gare de Lyon et sur les quais de la ligne R,
- La diffusion du prospectus sur une sélection d'aires d'autoroutes et de sites de l'espace francilien et de la Région Centre val de Loire,
- La diffusion de prospectus sur des présentoirs professionnels dans une sélection de lieux de l'espace francilien,
- la réalisation d'un partenariat media avec un grand quotidien et un grand hebdomadaire.

#### Partie web :

- La réalisation d'un film de promotion positionné « un voyage au cœur de l'histoire »,
- La mise en place d'annonces textuelles Google et de contenus textes, images et vidéos (Facebook et Instagram)

### Localisation géographique :

- FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Campagne dans le métro parisien et Gare de Lyon	47 000,00	55,29%
Affichage sur les quais de la ligne R	5 000,00	5,88%
Diffusion du flyer de promotion sur une sélection d'aires d'autoroutes et de sites de l'espace francilien et de la Région Centre val de Loire	6 000,00	7,06%
Diffusion du flyer de promotion sur des présentoirs professionnels dans une sélection de lieux de l'espace franciliens	8 000,00	9,41%
Partenariat media avec un grand quotidien et un grand hebdomadaire	5 000,00	5,88%
Réalisation d'un film de promotion positionné « un voyage au cœur de l'histoire »	2 000,00	2,35%
Référencement google, FB et instagram	12 000,00	14,12%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	48 500,00	57,06%
Région	36 500,00	42,94%
Total	85 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX047521 - JARDINS ARTS ET COMPAGNIE**  
**Evènement bi-annuel autour de la thématique du jardin, de l'art de vivre et du terroir**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	24 500,00 € TTC	40,82 %	10 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		10 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : JARDINS ARTS ET COMPAGNIE  
Adresse administrative : JARDINS ARTS ET COMPAGNIE  
77580 CRECY-LA-CHAPELLE  
Statut Juridique : Association loi 1901  
Représentant : Madame ANNE WINCKEL, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 31 janvier 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Ce projet porte sur l'organisation d'un évènement bi-annuel (au printemps et à l'automne) dans deux sites touristiques de Seine-et-Marne (Château de Blandy-les-Tours et le Château de Jossigny) sur les thématiques du jardin, de l'art de vivre et du terroir à destination du grand public. Les Journées des plantes et Art du jardin réunissent des professionnels du paysage (paysagistes, pépiniéristes, horticulteurs), des artisans créateurs d'ornements de jardin, des producteurs du terroir et des amateurs ou néophytes autour d'une exposition-vente liée au végétal. Ces journées donneront lieu à des conférences, des animations et des ateliers de sensibilisation à la nature, aux cultures et à la pratique du jardinage pour les enfants et les adultes. Les exposants pourront également vendre leur production.

L'accueil dans ces deux châteaux (au printemps dans le château et village de Blandy-les-Tours et à l'automne dans le château de Jossigny) permettra aux visiteurs de découvrir ces lieux historiques et d'apporter un intérêt touristique complémentaire à l'évènement. En 2020, la production des exposants franciliens sera mise en valeur en les identifiant à travers le label régional "Produit en Ile de France".

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter un stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Les dépenses concernées par la subvention régionale sont liées à la communication digitale, la presse et à la signalétique.

**Localisation géographique :**

- BLANDY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Tentes mobiliers	10 800,00	6,67%
Groupe électrogène	2 500,00	1,54%
Sonorisation	3 840,00	2,37%
Location véhicule	3 000,00	1,85%
<b>Webmaster</b>	<b>2 500,00</b>	<b>1,54%</b>
<b>Signalétique</b>	<b>6 000,00</b>	<b>3,70%</b>
<b>Communication</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6,17%</b>
<b>Infographiste</b>	<b>6 000,00</b>	<b>3,70%</b>
Attachée de presse	5 000,00	3,09%
Personnel	23 200,00	14,32%
Régisseur	16 000,00	9,88%
Autres frais	73 160,00	45,16%
Total	162 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Département	10 000,00	6,17%
Exposants	40 000,00	24,69%
Billetterie	54 000,00	33,33%
Sponsoring	30 000,00	18,52%
CC Marne	12 000,00	7,41%
CC Rivières et Châteaux	6 000,00	3,70%
Région	10 000,00	6,17%
Total	162 000,00	100,00%



**DOSSIER N° EX047620 – OCAM**  
**Spectacle historique de Meaux**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	156 746,00 € HT	31,90 %	50 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>50 000,00 €</b>

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : OFFICE CONCERTATION ANIMAT  
SOCIO CULTURE

Adresse administrative : OCAM  
77100 MEAUX

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame GWENDOLINE MICHENET, Directrice

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1 février 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Depuis 1982, Meaux vit ses étés au rythme des représentations de son spectacle historique. La pérennité de cet événement est liée à un intérêt fondamental pour le patrimoine. Meaux est une Ville d'Art et d'Histoire et accorde, à ce titre, une importance forte à la culture en général et à l'expression artistique en particulier. Quartier sacré de la ville, la Cité Episcopale est constituée de chefs-d'œuvre architecturaux : la cathédrale Saint-Etienne, mais également le Palais Episcopal, la Chapelle ou le Vieux Chapitre. Forte de ses atouts, la ville a fait de cet environnement historique le cadre de son spectacle nocturne. Alliant le décor unique de la cité sacrée et une mise en scène originale et forte, utilisant des technologies très actuelles, le spectacle historique de Meaux réussit à faire vivre à ses spectateurs les moments clé de son histoire. Grand événement de l'été, ce spectacle mobilise 500 bénévoles et se décline en dix représentations. En 2020, il s'agira de proposer un nouveau spectacle visant à retracer 2000 ans d'histoire de la ville de Meaux, des gaulois jusqu'aux années folles. Le scénario est écrit par le metteur en scène (Pierre Corbel) et une équipe de meldois et d'historiens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Création d'une nouvelle fresque lumineuse, qui nécessite l'achat d'une armoire électrique et de gros accessoires

**Localisation géographique :**

- MEAUX

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
<b>Armoire électrique</b>	<b>14 100,00</b>	<b>8,20%</b>
<b>Mapping (fresque lumineuse)</b>	<b>11 000,00</b>	<b>6,39%</b>
<b>Gros accessoires</b>	<b>14 500,00</b>	<b>8,43%</b>
<b>Echafaudage balcon</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2,91%</b>
<b>Décors, son, costumes</b>	<b>92 346,00</b>	<b>53,68%</b>
<b>Artifices</b>	<b>18 000,00</b>	<b>10,46%</b>
<b>Statues plâtres</b>	<b>800,00</b>	<b>0,47%</b>
<b>Frais de production</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,58%</b>
Frais divers	15 291,00	8,89%
Total	172 037,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Commune	122 037,00	70,94%
Région	50 000,00	29,06%
Total	172 037,00	100,00%

**DOSSIER N° EX047681 - COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU VAL-DE-MARNE**  
**Valorisation touristique de la Grande Confluence**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	78 868,00 € TTC	35,50 %	28 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		28 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : COMITE DEPARTEMENTAL DU  
TOURISME DU VAL-DE-MARNE

Adresse administrative : 16 RUE JOSEPHINE DE BEAUHARNAIS  
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame HELENE SALLET-LAVOREL, Directrice

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> février 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Depuis plusieurs années, le Comité Départemental du Val de Marne (CDT du Val-de-Marne) recense et développe un programme d'animations des berges et de tourisme fluvial sur la Marne (croisières, visites, balades). En 2019, une action spécifique de mise en tourisme de la Grande Confluence (Marne/Seine) a été initiée, sous l'impulsion et avec le soutien du Département du Val-de-Marne, et l'ensemble des acteurs institutionnels (EPT Grand Orly Seine Bièvre, EPA Orsa, Grand Paris Aménagement. villes...) ainsi que les acteurs associatifs et privés. Quelques actions ont ainsi pu voir le jour dès l'été 2019.

Après cette première étape d'aide au développement et à la mise en tourisme du territoire de la Grande Confluence, le CDT souhaite, en 2020, inciter les acteurs à développer des produits touristiques sur ce territoire. Afin de les mobiliser, il lance une campagne de communication et de promotion d'envergure rassemblant l'ensemble des initiatives estivales créées sur ces territoires.

Ce projet s'intègre pleinement dans les orientations du futur Contrat Régional de Destination Boucles de la Marne prévu en 2020 dont la thématique tourisme fluvial sera développée en lien avec la mise en œuvre de l'itinéraire culturel européen des boucles de la Marne et le projet Interreg « STAR Cities », animés et pilotés par le CDT Val-de-Marne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

Le projet consiste à développer et proposer des actions d'animations (croisières, visites, balades, ...) sur les berges de Seine sur le territoire de la Grande Confluence (de Paris 12-13 à Ablon-sur-Seine). Des actions de communication d'envergure viendront appuyer cette programmation avec la mise en place de partenariats médias, d'accueil de presse et bloggeurs, de campagnes sur les réseaux sociaux. En parallèle, le CDT du Val-de-Marne accompagnera la démarche d'animation des berges avec la mise en place d'une signalétique éphémère (identité visuelle Seine) et d'appels à manifestations d'intérêt sur deux sites identifiés avec les villes et partenaires : Pont du Port à l'Anglais à Vitry-sur-Seine et Place Mouliérat à Villeneuve St Georges.

**Localisation géographique :**

- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Communication (partenariats presse, accueil influenceurs, reportage photos,...)	28 100,00	35,63%
Achat de prestations (visites, bateaux et balades)	7 068,00	8,96%
CDD (9 mois) dédié au projet	40 700,00	51,61%
Croisière inaugurale	3 000,00	3,80%
Total	78 868,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Département	15 000,00	19,02%
SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne.	15 000,00	19,02%
Fonds propres	20 868,00	26,46%
Région	28 000,00	35,50%
Total	78 868,00	100,00%

**DOSSIER N° EX047686 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE  
PLAINE COMMUNE GRAND PARIS  
Projet Cultures mobiles**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	38 000,00 € HT	50,00 %	19 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		19 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : OFFICE DE TOURISME  
INTERCOMMUNAL DE PLAINE  
COMMUNE GRAND PARIS

Adresse administrative : 1 RUE DE LA REPUBLIQUE  
93200 ST DENIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Francis DUBRAC, Président

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> février 2020 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

« Cultures mobiles » est un projet visant à valoriser les offres culturelles, patrimoniales et événementielles du territoire en s'appuyant sur un outil de communication mobile et une action de sensibilisation/communication des acteurs du territoire (visiteurs résidents, salariés, franciliens et touristes) qui deviendront des relais de l'information. Le périmètre d'intervention de « Cultures mobiles » s'étendra au-delà des lieux d'implantation des points d'information touristique de l'office de tourisme de Plaine commune Grand Paris Nord (Villes de Saint-Ouen-Sur-Seine et de Saint-Denis) afin d'attirer des visiteurs franciliens, nationaux et internationaux à l'approche des grands événements culturels et sportifs comme les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Il s'agira, pour cela, de mettre en place des relais actifs et partenaires de l'office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris sur des points stratégiques du territoire. Cela nécessite de :

- Cibler des lieux culturels et associatifs, de créer et animer le réseau des partenaires,
- Sensibiliser les partenaires aux patrimoines et projets culturels du territoire, pour que le lieu devienne partenaire « ambassadeur »,
- Lancer le projet «Cultures mobiles » au sein de ces lieux thématiques
- Mettre en œuvre un plan de formation des résidents habitants et stagiaires de l'OT.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire ou alternant pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

« Cultures mobiles » nécessite la création d'une identité visuelle externe y compris des tenues, macarons ou présentoirs. L'Office de tourisme Plaine Commune Grand Paris souhaite développer un kit « Cultures mobiles » auprès des partenaires avec de la documentation adaptée aux sites ainsi qu'un présentoir valorisant l'artisanat local. Afin de permettre cette mobilité, le projet « Cultures mobiles » nécessite l'achat de 3 vélos ainsi que le renouvellement du véhicule de l'association par un véhicule hybride électrique. Enfin, la dernière phase du projet propose un volet mobile, outil de « Cultures mobiles » permettant à l'Office et à ses partenaires de mettre en place le volet itinérant du projet à l'aide d'un triporteur cogéré par des partenaires et l'Office.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
<b>Achat de 3 vélos</b>	<b>2 400,00</b>	<b>3,69%</b>
<b>Achat structure triporteur</b>	<b>16 000,00</b>	<b>24,62%</b>
<b>Habillage stand extérieur</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1,54%</b>
<b>Achat véhicule semi-électrique</b>	<b>18 000,00</b>	<b>27,69%</b>
<b>Vitrophane voiture</b>	<b>600,00</b>	<b>0,92%</b>
Animation, tenues, assurance et Kit OT	4 000,00	6,15%
Stagiaires et formation	23 000,00	35,38%
Total	65 000,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
OTI	46 000,00	70,77%
Région	19 000,00	29,23%
Total	65 000,00	100,00%

**DOSSIER N° EX047706 - FONDATION ROYAUMONT**  
**Refonte de l'offre touristique**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	117 760,00 € TTC	50,00 %	58 880,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		58 880,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : FONDATION ROYAUMONT

Adresse administrative : ABBAYE DE ROYAUMONT  
95270 ASNIERES-SUR-OISE

Statut Juridique : Fondation

Représentant : Monsieur François MARECHAL, Directeur général

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> février 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Édifiée il y a près de 800 ans, à l'initiative de Saint Louis, l'abbaye de Royaumont est aujourd'hui un lieu laïc dévolu au tourisme, à la culture et à son partage. Située au cœur du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, cette abbaye est gérée par la Fondation Royaumont. A l'issue de nombreux travaux de restauration de son patrimoine bâti et des jardins, l'abbaye de Royaumont est devenue un lieu touristique ouvert à l'année au grand public. Plafonnant actuellement à 60 000 visiteurs annuels, ce site a engagé une stratégie de reconquête des publics afin de dépasser ce seuil de fréquentation et renforcer sa visibilité. Une première étape, réalisée en avril 2019, a consisté à fusionner les services aux publics et la communication afin d'améliorer la synergie et l'efficacité entre les actions. Les deux prochaines étapes consisteront à refondre l'offre, à améliorer l'accessibilité et le marketing en intégrant de nouveaux outils numériques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

### Détail du calcul de la subvention :

Les actions soutenues par la Région porteront sur :

#### La redéfinition de l'offre et l'amélioration de l'accessibilité comprenant :

##### *Pour les individuels*

- la création d'une animation touristique tous les week-ends à partir de mars, autour du patrimoine, des jardins, de la musique et de la danse,
- l'élargissement de la durée d'ouverture de l'hôtellerie et de la « table » de Royaumont d'un samedi soir/mois à tous les samedis soirs,
- l'accessibilité du monument en transports en commun, avec la mise en place de navettes tous les week-ends depuis la gare, plaçant ainsi l'abbaye à 45 minutes de Paris en transports en commun.

##### *Pour les groupes*

- la création d'une nouvelle offre de tourisme culturel globale incluant visites guidées, concerts, hébergement et restauration.

#### Le développement du marketing et de la commercialisation :

##### *Pour les individuels*

- La création d'un nouveau site internet plus orienté sur les visites,
- La mise en œuvre de campagnes de communication digitale pour l'acquisition de nouveaux publics, avec une mise en avant de l'accessibilité en transport en commun (navettes week end),
- le développement des relations presse sur l'année centrées sur la visite du monument,
- Une action commerciale renforcée auprès des professionnels du tourisme.

##### *Pour les groupes*

- le développement d'une base de données groupes.

#### Localisation géographique :

- ASNIERES-SUR-OISE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
<b>Création du site internet (dont traduction anglais)</b>	<b>32 820,00</b>	<b>25,03%</b>
<b>Relations presse</b>	<b>23 760,00</b>	<b>18,12%</b>
<b>Communication digitale</b>	<b>53 380,00</b>	<b>40,71%</b>
<b>Achat fichier groupes</b>	<b>7 800,00</b>	<b>5,95%</b>
Navettes	13 370,00	10,20%
Total	131 130,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	72 250,00	55,10%
Région	58 880,00	44,90%
Total	131 130,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :

Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise



**FONDS TOURISME**

**AXE SECURITE**

**DOSSIER N° EX047771 - CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX**  
**Mise en sécurité du Panthéon**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Investissement (n° 00001002)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 909-95-204182-195001-020

Action : 19500111- Sécurité pour le tourisme

<b>Libellé base subventionnable</b>	<b>Montant base subventionnable</b>	<b>Taux d'intervention</b>	<b>Montant de subvention maximum</b>
Fonds pour le tourisme Investissement	438 392,00 € TTC	50,00 %	219 196,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		219 196,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX  
Adresse administrative : 62 RUE SAINT-ANTOINE  
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT  
Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif  
Représentant : Monsieur DAVID MADEC, Administrateur

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 1<sup>er</sup> février 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

**Description :**

Les études, réalisées entre 2005 et 2011, ont conclu à la nécessité de mener une vaste campagne de restauration de l'ensemble de l'édifice du Panthéon, pour un montant prévisionnel de 100 M€ à programmer sur une dizaine d'années. Les travaux effectués de novembre 2012 à novembre 2015 par le Centre des monuments nationaux pour un montant de 20 M€, constituaient la première étape de cette campagne (partie haute de l'édifice : le dôme, comprenant la coupole et la lanterne, reposant sur le tambour, et notamment les chapiteaux de la colonnade particulièrement dégradés).

Après cette phase de restauration, il s'agit d'améliorer l'expérience de visite du Panthéon en procédant à la modernisation de l'accueil du monument, à la refonte de l'équipement de billetterie et de la boutique et en renforçant le dispositif de sécurité à l'entrée du Panthéon. Les visiteurs, désormais plus nombreux, se verront proposer un accueil de qualité (renforcement du dispositif de sécurité, modernisation des équipements, diminution des files d'attente ...). Avec une fréquentation de 900 000 visiteurs en 2019, composée de 55% de touristes étrangers et de 45% de visiteurs français, le Panthéon s'est largement ouvert aux touristes et a su développer une offre à destination des franciliens ; Ces travaux permettront au Panthéon de s'inscrire dans les standards de l'accueil des touristes dans la perspective notamment d'accueillir les prochains grands événements internationaux tels que les Jeux Olympiques.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

**Détail du calcul de la subvention :**

La subvention régionale portera sur :

- l'aménagement d'un sas d'entrée intégrant un poste de contrôle des sacs,
- l'aménagement d'une billetterie permettant de sécuriser l'accès et de proposer un accueil aux standards internationaux,
- l'automatisation du contrôle des billets (portiques automatiques),
- l'aménagement du sas de sortie permettant d'éviter des intrusions.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement de la zone contrôle des sacs	154 157,00	35,16%
Portique de contrôle automatique des billets	143 875,00	32,82%
Travaux liés à l'aménagement du SAS de sortie	140 360,00	32,02%
Total	438 392,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	219 196,00	50,00%
Région	219 196,00	50,00%
Total	438 392,00	100,00%

## **Annexe 2 : Fiche Projet EX044689**

**DOSSIER N° EX044689**  
**ACP COUPERIE ASSOCIATION DES CAVALIERS PROPRIETAIRES DES ECURIES**  
**COUPERIE**  
**Randonnée touristique équestre Route Eiffel**

**Dispositif** : Fonds pour le tourisme Fonctionnement (n° 00001003)

**Délibération Cadre** : CR221-16 modifié du 14/12/2016

**Imputation budgétaire** : 939-95-6574-195001-020

Action : 19500108- Fonds de soutien au tourisme

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	1 577 500,00 € TTC	1,58 %	25 000,00 €
	<b>Montant total de la subvention</b>		25 000,00 €

**PRESENTATION DE L'ORGANISME**

Dénomination : ACP COUPERIE ASSOCIATION  
DES CAVALIERS  
PROPRIETAIRES DES ECURIES  
COUPERIE

Adresse administrative : 13 AV STEPHANE COUPERIE  
33440 SAINT VINCENT DE PAUL

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame CAROLE VALETTE, Présidente

**PRESENTATION DU PROJET**

**Dates prévisionnelles** : 19 mars 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La randonnée ayant lieu début juillet 2019, les dépenses éligibles seront prises en compte au 19/03/2019, date de dépôt du dossier

**Description :**

Il est proposé de soutenir le projet de la Route Eiffel, randonnée équestre pendant le Paris Eiffel Jumping ayant eu lieu les 6 et 7 juillet 2019. Cette randonnée traverse les départements des Yvelines et du Val d'Oise et suit un tracé dans Paris. Chaque année un nouveau département s'ajoute à ceux déjà traversés lors de l'édition précédente, permettant la découverte des chemins de l'Île-de-France, des monuments, Châteaux, Abbayes et sites emblématiques d'Île-de-France (pour 2019, les Yvelines). Le tracé s'appliquera à faire découvrir les sites des prochains Jeux Olympiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaires ou alternants pour une période minimale de 2 mois.

#### Détail du calcul de la subvention :

2 trajets sont proposés pour environ 50 à 60 chevaux chacun :

- *Un tracé dans le Val d'Oise* validé avec le département et la Région IDF. Ce tracé s'adresse à des cavaliers de tourisme équestre confirmés,
- *Un tracé à Versailles*, s'adressant à des cavaliers moins confirmés. Ils évolueront par groupes de 6 à 8 cavaliers, chaque groupe étant accompagné d'un encadrant diplômé sous contrat SFET (un arrêt point presse avec photos sur site olympique).

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
<b>Aménagement du site et location de matériels</b>	<b>950 000,00</b>	39,58%	Participation Fédération / Ligue ou Comité régional	20 000,00	0,83%
Frais d'hébergement	120 000,00	5,00%	Partenaires privés	2 000 000,00	83,33%
Frais de restauration	50 000,00	2,08%	Billetterie	70 000,00	2,92%
<b>Frais de personnel (charges comprises)</b>	<b>245 000,00</b>	10,21%	Inscriptions	180 000,00	7,50%
Indemnités bénévoles	2 000,00	0,08%	Vente produits finis	10 000,00	0,42%
Frais de déplacement	2 000,00	0,08%	Droits audiovisuels	20 000,00	0,83%
Taxes diverses	16 000,00	0,67%	Autres recettes	25 000,00	1,04%
<b>Communication</b>	<b>136 000,00</b>	5,67%	Subvention Région Sport	50 000,00	2,08%
Redevance fédération internationale	31 000,00	1,29%	Subvention Région Tourisme	25 000,00	1,04%
<b>Frais pour audiovisuel</b>	<b>72 000,00</b>	3,00%	Total	2 400 000,00	100,00%
Réception VIP	544 000,00	22,67%			
<b>Logistique</b>	<b>25 000,00</b>	1,04%			
<b>Gestion compétition / chronométrage</b>	<b>2 500,00</b>	0,10%			
<b>Arbitrage</b>	<b>24 000,00</b>	1,00%			
<b>Frais de sécurité</b>	<b>123 000,00</b>	5,13%			
Autres dépenses	57 500,00	2,40%			
Total	2 400 000,00	100,00 %			